Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260928-DEL20260999-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026-09-99

OBJET : INITIATION SCOLAIRE A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES PUBLIQUES ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 17 septembre 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Pierre GRANDJEAN, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :
Lauriane CHATRY à Eliane PICART
Abdourahim DIALLO à Céline SENECHAL
Adrien CONNAN à Ingrid MORVAN

Monsieur Eric LEFEUVRE a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260928-DEL20260999-DE

INITIATION SCOLAIRE A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES PUBLIQUES
ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

En France, les langues et cultures régionales sont reconnues comme une richesse du patrimoine national. Selon l'article 75-1 de la Constitution, « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

En concertation avec la direction des services départementaux de l'Education nationale, le Conseil départemental, les communes et le Conseil régional de Bretagne ont décidé de s'associer, depuis plusieurs années, afin que les jeunes finistériens qui ne poursuivent pas une scolarité bilingue puissent bénéficier le plus largement possible d'une initiation à la langue et à la culture bretonnes durant le temps scolaire.

L'organisation et la validation pédagogique du dispositif sont assurées par le service de l'inspection académique.

Par ailleurs, cette opération prend appui sur le concours d'associations départementales qui mettent en œuvre la sensibilisation à la langue régionale.

Ce dispositif s'inscrit dans un cadre légal et règlementaire national. Le financement est assuré par le Conseil départemental, la Région Bretagne et les communes.

Pour l'année scolaire 2026-2027, 3 classes du cycle 1 sont concernées, à raison de 1h hebdomadaire par classe : école Jacques Prévert, école Louis Pergaud et école de Kerafloc'h. Le coût de l'intervention de l'association par classe est de 1 800 €.

La participation de la commune de Guipavas est de 760 € par classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le financement de ces interventions pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis des commissions :
Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, associations patriotiques, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 23 SEPTEMBRE 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB

Le secrétaire de séance,
Eric LEFEUVRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE GUIPAVAS
FINISTÈRE